



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
2023-216701698-20230703-23\_01304-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du lundi 03 juillet 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

**Conseillers élus** : 23

**Conseillers en fonction** : 21

**Conseillers présents** : 18

**Conseillers représentés** : 1

**Date de convocation** : 27 juin 2023

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

**Présents** : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

**Absente excusée avec pouvoir** : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

**Absents excusés sans pouvoir** : Mme Carole METZ, M. Alain VOLTZENLOGEL

### **Objet : Subventions pour voyages scolaires**

M. le Maire expose qu'il convient de revoir les tarifs des subventions accordées pour les voyages scolaires.

Rappel des tarifs en vigueur depuis 2013 :

- Voyages scolaires enfants scolarisés à Gries ou Bischwiller (par jour par enfant) : 7 €
- Voyages scolaires enfants scolarisés ailleurs (par jour par enfant) : 2 €

Après examen de diverses hypothèses, la commission des Finances, réunie le 29 juin 2023, a proposé de revoir ces tarifs comme suit :

- Voyages scolaires enfants scolarisés à Gries ou Bischwiller (par jour par enfant) : 10 €
- Voyages scolaires enfants scolarisés ailleurs (par jour par enfant) : 5 €

Le public concerné est uniquement les enfants de la commune scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Gries, ainsi que les enfants de la Commune scolarisés aux collèges et dans une école privée-spécialisée. M. le Maire rappelle que la commune apporte un soutien financier conséquent à un projet de sortie (type classe découverte) une fois par an.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE DE FIXER** le tarif des subventions pour voyages scolaires aux conditions citées ci-avant, soit à 10 € par jour et par enfant scolarisé à Gries ou Bischwiller et à 5 € par jour par enfant scolarisé ailleurs.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 06 juillet 2023

Publiée ou notifiée le 06 juillet 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,  
Pierre KOCH